

MAIRIE DE SAINT BRIS DES BOIS

PROCES VERBAL

Séance Conseil Municipal du 18/08/2025 - 18h00

2025/001

Convocation en date du 05/08/2025

Absent : M. BOUTINET Thibaud, présent pour l'élection du Maire et adjoints

Secrétaire : Mme DESRENTES Géraldine

M. le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 11/06/2025 qui a été adressé par mail à tous les conseillers et demande aux membres présents si des observations sont à apporter sur celui-ci. Puis soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ACHAT D'UNE PARCELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le protocole de candidature auprès de la SAFER pour la parcelle AL numéro 558, d'une superficie de 972 m2.

Il rappelle le coût total est de **3 500 €**, hors frais de notaire

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition des terrains suivants : **AL numéro 558**

Suivant le protocole de candidature SAFER.

Prend note que les frais et la rédaction des actes notariés liés à cette acquisition sera supportée par la Mairie, chez Maître

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes décisions en ce qui concerne le suivi administratif, technique ou financier de la présente délibération.

Levée de la séance : 18h45

Signature
Le Maire
Bernard COMBEAU

Signature
Secrétaire de séance
Géraldine DESRENTES

